

60 Bd de Latour-Maubourg
75340 PARIS Cedex 07

Secrétariat du SNUD : 38.56.30.00
Fax. 38.66.33.22

Président d'Honneur:
Jean-Marie BOURGEOIS

Président :
Christian DELATTRE
Fax : 28.41.34.56.
ISSN 464-2394

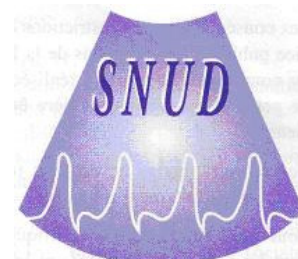
L D S

LETTRE du SNUD

Secrétaire Général :
Jean-Gabriel MARTIN
Secrétaire Général Adjoint :
Pierre ANGLADE

Trésorier :
Marc ALTHUSER
Trésorier Adjoint :
Marc CONSTANT

Juil.-Août 1995



Mensuel

Juil.-Août 95

Syndicat National des Ultrasonologistes Diplômés, Doppléristes Diplômés, Echographistes Diplômés. Création Juin 1981

I - EDITORIAL : L'ECHOGRAPHIE FETALE VALORISE TOUTE L'ECHOGRAPHIE - Ch. DELATTRE

La mission essentielle du SNUD est la valorisation de l'échographiste.

Votre syndicat ne ménage pas ses efforts pour tenter de convaincre les autorités de l'impérieuse nécessité d'accorder aux échographistes qui le justifient

- un titre labellisant une formation spécifique et une pratique de consultant,
- un statut hospitalier décent,
- une rubrique dans l'annuaire téléphonique, une nomenclature juste.

La réforme de la nomenclature de juin 1994 ayant notamment entraîné une décote de 30 % des actes de morphologie fœtale détaillée, jusque là cotés K 35. voire K 40 avec le Doppler, l'urgence a conduit le SNUD à concentrer toutes ses forces à se battre pour l'échographie foetale.

C'est ainsi que nous avons provoqué depuis juillet 94 de nombreuses réunions de travail et des contacts à tous les niveaux : commission de la nomenclature, DSS, DGS, syndicats nationaux multicatégoriels.

Les résultats de nos discussions tardant à apparaître, le SNUD a alors décidé d'informer le public et les médecins en organisant une campagne médiatique, sous forme de 2 conférences de presse dont l'impact est important. Des observateurs objectifs ont en effet salué le succès de cette opération qui a mis en lumière

- l'intérêt, pour le public et le correspondant, de choisir son échographiste ;
- l'utilité d'un label, justifié par la maturité désormais reconnue de la méthode ultrasonore ;
- un niveau minimal de formation indispensable
- une nécessaire reconnaissance de cette formation ;
- l'intérêt de normaliser les explorations ultrasonores, compte-rendus et iconographie;
- une évaluation de la pratique échogra-

phique fœtale, à travers les examens post-natals ;
- une nécessaire politique de prévention débouchant sur un financement adapté de la surveillance échographique de la grossesse.

Cette médiatisation de la qualité de l'échographie foetale est susceptible d'entraîner dans son sillage tous les autres secteurs de l'échographie, puisque certains journalistes n'ont pas manqué de souligner qu'il était tout aussi préjudiciable de ne pas découvrir en échographie un cancer que de méconnaître une malformation foetale.

C'est ainsi que les patients, les correspondants et les pouvoirs publics ont été sensibilisés à la nécessité d'une prise en compte de l'échographie foetale répliquable à l'ensemble de l'échographie.

II- CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SNUD DU 26 JUIN 1995

Présents : M ALTHUSER, JM BOURGEOIS, G BRODATY, C DELATTRE, C LALONDRELLE, E LEFEBVRE, J MAC-ALEESE, JG MARTIN, P VIGNON.

1) Conférence de Presse SNUD/CFEF du 16 juin 1995

Sous le Haut Patronage de Madame Elisabeth HUBERT. Ministre de la Santé publique et de l'Assurance Maladie, les Premières Journées Parisiennes d'Echographie Gynéco-obstétricale ont réuni au CNIT-LA DEFENSE 1400 participants.

A cette occasion, le SNUD et le CFEF (Collège Français d'Echographie Foetale) ont tenu avec les organisateurs du Congrès un point de presse auquel ont participé 16 journalistes, sur le thème "L'ECHOGRAPHIE DE GROSSESSE EN FRANCE: POUR DES NORMES DE QUALITE"

Objectif du Congrès : Pr FRYDMAN
Contenu du Congrès : F. GUISS, organisatrice

- Formation de l'échographiste : R. BESSIS
- Moyens de qualité : C.

- DELATTRE -
- Statistiques : JG. MARTIN -
- Evaluation : G. BRODATY

Nous reprenons dans le point III les premiers passages obtenus dans la presse spécialisée et grand public, qui montrent l'efficacité de notre dossier.

Les milieux ministériels concernés semblent avoir reçu le message, et le SNUD reprendra contact rapidement pour relancer les dossiers vitaux en souffrance :

- reconnaissance de l'échographiste ;
- rubrique d'annonce téléphonique spécifique ;
- nomenclature adaptée à l'échographie foetale détaillée.

2) Propositions de la commission de nomenclature en obstétrique

- grossesse normale : T1 = KE 16 ; T2 = KE 29 ; T3 = KE 23
- grossesse pathologique ou à risque : 1 écho-Doppler à chacun des T2 et T3 = KE 41
- surveillance par écho seule ou écho-Doppler d'une pathologie gravidique fœtale ou maternelle avérée ou suspectée : KE 16
- surveillance écho-Doppler intensive d'une souffrance fœtale : KE 25 (maxi 1 cotation par jour)

Le CA estime que ces propositions, si elles ont le mérite d'accorder enfin clairement une cotation au Doppler fœto-placentaire, ne peuvent faire dépendre une cotation d'une souffrance foetale, et ne constituent pas une réponse à la protestation du SNUD contre la décote de 30 % de l'étude morphologique détaillée autrefois cotée K 35. Le SNUD souligne que cette nouvelle nomenclature n'apporterait rien en matière de santé publique, alors que le projet SNUD tenait compte du contenu de l'acte.

C. LALONDRELLE (15 rue St Lambert - 75015 Paris) souhaite qu'on lui adresse d'urgence des références bibliographiques sur le Doppler fœto-placentaire, suite la demande du ministère.

3) Que demander pour l' échointerventionnelle et l' écho-endoscopie

La commission de la nomenclature discute maintenant de la notion de cumul en échographie, et doit aborder prochainement l' échographie interventionnelle et l' écho-endoscopie. Les nudistes souhaitant faire des propositions dans ces domaines sont invités à écrire à C. DELATTRE ou à JM BOURGEOIS (CHRU 5 rue Hoche 30 000 NIMES).

4) Statut de l' échographiste

Depuis plus d' un an, le Conseil National de l' Ordre avait promis au SNUD la réunion d' un groupe de travail sur le statut de l' échographiste. Suite à la demande du SNUD de décembre 94, la Direction Générale de la Santé a mis sur pied un groupe de travail sur le même sujet, qui doit faire des propositions au Ministère.

Il serait question de reconnaître enfin le DIU d' échographie. Le SNUD indiquera dans la LDS le 16 septembre si les "anciens" échographistes peuvent prétendre à ce titre, et leur fournira toutes précisions utiles pour une éventuelle demande d' équivalence.

5) Remboursement du CS par un gynécologue prescrivant une échographie à un autre gynécologue

La CPAM de Bordeaux a-t-elle renoncé à demander le remboursement de CS à des gynécologues prescrivant des échographies à un autre gynécologue échographiste exclusif. Le SNUD a suivi de près ce dossier, et demande à être informé si des faits similaires existent dans d' autres caisses.

6) Echographistes non-radiologues déferés au CROM cour inscription dans la rubrique "radiodiagnostic et imagerie médicale".

De nouveaux échographistes ont été récemment cités à comparaître à la section disciplinaire de l' Ordre pour avoir accepté de figurer dans une rubrique ne correspondant pas à leur qualification.

La fermeté de ces collègues sert les intérêts de tous les échographistes, qui ont besoin, pour annoncer leur exercice au public, d' une rubrique dans l' annuaire téléphonique, seul moyen publicitaire légal.

A l' heure où fleurissent les mentions illégales sur les plaques et ordonnances de certains de nos confrères (échographie, Doppler couleur ...), le CA invite à adresser au secrétaire général des photos ou copies de ces mentions illégales, qui tomberont à point pour que la section disciplinaire de l' Ordre ne prenne pas de décision unilatérale !

7) Questions diverses

Le SNUD interrogera officiellement l' Ordre

pour demander si un manipulateur de radio peut être autorisé à pratiquer des actes ultrasonores.

Le SNUD écrira au comité médical paritaire national (CMPN) pour demander de corriger les termes conseillés pour les échographies de grossesse dans la RMO concernée.

La motion reproduite en fin de LDS sera adressée avec vos signatures au Dr BENECH, Médecin Conseil National près la CNAM-TS, ainsi qu' au ministère de la Santé publique et de l' Assurance Maladie.

III - CAMPAGNE MEDIATIQUE

Grâce aux cotisations exceptionnelles, le SNUD a lancé avec l' aide du CFEF une campagne médiatique décidée lors de l' Assemblée Générale exceptionnelle de septembre 94.

Deux conférences de presse ont été organisées, l' une le 30 mars 95 au Congrès SFAUMB au Palais des Congrès de la Porte Maillot, l' autre le 16 juin 95 aux PJP d' échographie gynéco-obstétricale au CNIT-La Défense.

L' efficacité du dossier de presse élaboré par le SNUD s' est traduite par de nombreux articles dans la presse spécialisée et grand public. Des observateurs objectifs ont souligné le succès d' un message développé autour d' un engagement des échographistes sur des normes de qualité, approche suffisamment novatrice pour être prise au sérieux.

Les nudistes souhaitent remettre personnellement un dossier de presse complet à un ami journaliste susceptible de faire passer le message peuvent s'adresser au secrétariat du SNUD.

La LDS reproduit ci-dessous le communiqué de presse, dont le ton a été nécessairement modéré, pour mieux "passer" auprès des interlocuteurs concernés.

COMMUNIQUE DE PRESSE

L' échographie de grossesse en France: des normes de qualité sont nécessaires.

Les Premières Journées Parisiennes d' Echographie Gynéco-obstétricale, réunissant à Paris 1200 participants les 16 et 17 juin 1995, ont mis en lumière les progrès considérables liés aux performances du diagnostic échographique anténatal.

En effet, l' échographie contribue de façon déterminante à la prise en charge obstétricale, prénatale puis néonatale, en donnant une information privilégiée sur la santé de l' enfant à naître.

C' est pourquoi, afin d' éviter certaines pratiques insuffisantes, le SNUD et le CFEF¹ exposent les exigences seules susceptibles de garantir

aux couples les conditions de réalisation des examens propres à procurer la qualité qu' ils ont le droit d' attendre

1/ établissement d' une véritable codification de la pratique échographique ;

2/ reconnaissance officielle des niveaux de compétence ;

3/ utilisation d' un matériel adapté, performant et récent (d' acquisition pratiquement impossible depuis la baisse des cotations JO du 6/07/94) ;

4/ normes d' examen et de compte-rendu

5/ évaluation des pratiques, au travers du suivi postnatal.

Les pouvoirs publics veulent organiser une véritable politique de prévention du handicap de l' enfant; l' Ordre des médecins étudie une reconnaissance des compétences ; il est impératif et urgent que les professionnels évaluent leur pratique.

Dans le domaine prénatal comme dans de nombreux secteurs de la médecine, l' échographie est devenue adulte et doit faire l' objet de normes la technique étant maintenant maîtrisée. En nous engageant sur un contrat qualité, à l' heure des impératifs économiques de santé, nous contribuons à améliorer le rapport efficacité / coût de l' échographie.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter

Dr Christian Delattre (SNUD) - Tél 16. 28 48 63 65

Dr Jean-Gabriel Martin (SNUD) - Tél : 16. 38 56 30 00

Service de presse : Béatrice Nédellec / Laurence Saint-Jevin - Tél : (1) 40 28 00 78

PREMIERES RETOMBES PRESSE

Extraits

TFI - Journal de 13 h, dimanche 18 juin 1995

C. CHAZAL - En France, les spécialistes se penchent en ce moment sur la pratique de l' échographie. Les femmes enceintes par exemple sont tenues d' y avoir recours quatre fois au cours de la grossesse. La question se pose de la qualité des praticiens, mais aussi de la garantie des appareils, la grossesse est-elle bien surveillée aujourd' hui? Des éléments de réponse avec Lucie SOBOUL.

L. SOBOUL - Une petite fille qui respire la joie de vivre, une maman heureuse, toutes les deux sont très loin aujourd' hui du drame évité de justesse. Car après un début de grossesse sans problème, c' est brutalement au sixième mois qu' une échographie a révélé l' anomalie dont souffrait l' enfant. Un kyste au poumon responsable d' une insuffisance cardiaque. La grossesse était pourtant suivie régulièrement, les précédentes échographies n' avaient rien signalé d' anormal.

LA MAMAN - Elle était en train de mourir puisque ça a été pris trop tard en fait, on s' en est aperçu très très tard. A vingt quatre heures ou quarante huit heures près, elle était morte. Eh bien il y a eu une erreur au départ de l' échographiste, parce que au cinquième mois on aurait dû voir, et c' était visible, il y avait une malformation que l' échographiste n' a pas vue.

L. SOBOUL - Comment vous l' aviez choisi cet échographiste ?

LA MAMAN - Par hasard.

L. SOBOUL - Au hasard ou au mieux, sans certitude. C' est ainsi le plus souvent qu' on décide où et comment faire son échographie, faute de critère de choix.

DR J-G. MARTIN (Syndicat National des Ultrasonologues Diplômés)

- Si on est docteur en médecine et qu' on a à disposition un appareil d' échographie, on a légalement le droit de pratiquer l' échographie. C' est une situation qui est un peu inquiétante parce que, aussi bien sur un terme de santé publique que sur un terme individuel pour une femme enceinte qui vient consulter un médecin, il n' y a aucun contrôle de qualité des examens qui sont pratiqués.

L. SOBOUL - Une technique qui donne l' accès direct au fœtus, un acte de diagnostic mais aussi de dépistage, tout était réuni pour que l' échographie se développe largement. Les spécialistes rappellent que c' est un examen long, minutieux, difficile, pour lequel ils veulent désormais définir des normes de qualité.

DR. G. BRODATY (Collège Français d' Echographie Fœtale) - Sion n' a pas une bonne machine, on ne peut pas être un bon échographiste. Donc la machine d' abord, malheureusement, et actuellement les bonnes machines sont des machines qui sont encore actuellement d' un coût très élevé. Ensuite il y a ce qu' on a derrière la tête, et donc sa pratique, donc pour faire une bonne échographie obstétricale il faut en faire beaucoup.

L. SOBOUL - A neuf mois Lucie est en pleine forme, car elle a pu être soignée grâce à une opération in utero réalisée en urgence, l' aboutissement cette fois d' une échographie correctement réalisée.

IMPACT MEDECIN - Lundi 19 juin 1995

"Echographie de grossesse : des normes sont nécessaires"

"Alors que viennent de se dérouler les premières journées parisiennes d' échographie gynéco-obstétricale, les spécialistes définissent les bonnes pratiques de cet examen, qui est au premier rang des techniques d' imagerie"

"Avec 20 millions d' actes par an et un coût annuel de 5 milliards de francs, l' échographie

est au premier rang des méthodes d' imagerie." ..."la responsabilité de l' échographie est particulièrement lourde, comme le souligne le Pr Frydman, car cet examen est rarement corroboré par la clinique ou d' autres explorations..."la garantie de qualité passe avant tout par la formation : l' enseignement est homogénéisé depuis la création en 1992 de DIU en 2 ans, qui constitue un niveau minimal, selon le Dr R. Bessis (président de la SFAUMB)." "Le Collège français d' échographie fœtale va plus loin, en proposant un système de labellisation avec accréditation, une novation en médecine..."

LE PANORAMA DU MEDECIN - Lundi 19 juin 1995 Dr Guy BENZADON

"L' échographie fœtale sur la voie de la rigueur et de la qualité"

"L' interprétation des échographies au cours d' une grossesse demeure encore un peu trop fantaisiste. Propositions.

"L' échographie n' est pas là pour mettre des photos dans l' album de famille ... Elle ne peut se résumer à un vague examen du fœtus suivi d' un compte-rendu laconique précisant "absence d' anomalies" Selon le Dr G. BRODATY, vice-Présidente du CFEF, "pour pratiquer des échographies fœtales de qualité, il est indispensable" d' être docteur en médecine, d' avoir une activité habituelle, d' faire régulièrement vérifier et actualiser son matériel, de prouver sa formation continue ("l' accréditation en dépendrait, une révolution !")

Le collège prépare de nouvelles courbes biométriques. Le suivi post-natal évaluera la pertinence de l' échographie

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN - Mardi 20 juin 1995 - Pages 1 et 2

LES ECHOGRAPHISTES DEMANDENT LA RECONNAISSANCE DE LEURS COMPETENCES

"Pour garantir une qualité maximale des examens, il est indispensable de créer une sorte de label des échographistes reconnaissant leur compétence et clairement identifiable par le public"

Le SNUD et le CFEF "ont présenté un certain nombre de propositions articulées autour de deux thèmes principaux : la validation de la formation et l' évaluation des pratiques..." "Estimant inacceptable de laisser pratiquer l' échographie fœtale sans formation validée, le SNUD et le CFEF souhaiteraient que l' Ordre reconnaisse le DIU d' échographie.. ainsi qu' une "compétence" des échographistes, ce qui pourrait constituer un moyen légal d' informer le public."

Sont proposés comme critères d' accréditation la formation continue, un seuil minimal d' activité, une évaluation de la pratique à travers les examens post-nataux.

"Les échographistes demandent que soit revue à la hausse la nomenclature..."

LE FIGARO - Mercredi 21 juin 1995 - Dr Martine PEREZ

L' ECHOGRAPHIE A L' EPREUVE DE SON SUCCES

CETTE TECHNIQUE CONNAIT UNE VOGUE EXPLOSIVE, ET LES EXAMENS, EN PARTICULIER POUR LA FEMME ENCEINTE, SE MULTIPLIENT. LA FORMATION DES HOMMES ET LA QUALITE DES MATERIELS UTILISES NE SONT PAS TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS.

"Certaines femmes enceintes bénéficient d' échographies très affinées, d' autres se contentent d' examens nettement moins performants. Actuellement on dénombre une dizaine de procédures judiciaires à l' encontre de praticiens qui n' auraient pas dépisté à l' échographie des anomalies normalement évidentes Le SNUD et le CFEF ont demandé que soit établie une véritable codification de cette technique d' imagerie, pour garantir aux couples les examens de qualité qu' ils sont en droit d' attendre compte tenu des progrès récents. ...actuellement, l' échographie n' est pas une spécialité. Il existe depuis peu un DIU en 2 ans, avec diplôme national. ...Mais le seul titre de médecin autorisé à pratiquer tous les actes.... Pour toutes ces raisons, le SNUD et le CFEF demandent que l' Ordre des médecins reconnaisse les DIU d' échographie et de médecine fœtale, et reconnaisse une compétence propre aux échographistes. Pour l' instant, les pouvoirs publics réfléchissent à des doléances et à la façon de leur donner un cadre juridique."

INFOMATIN MEDECIN - Mercredi 20 juin 1995 - Bruno JOUBERT

L' ECHOGRAPHIE VEUT Y VOIR CLAIR SUR SON AVENIR

"Certains décideurs considèrent que l' échographie coûte cher", lance le Dr Delattre, Président du SNUD, alors qu' elle ne représente que 1,5 à 2 % du coût d' une naissance. Avec des actes facturés entre 200 et 378 F, pratiqués sur des échographes coûtant entre 0,7 et 1,4 million de francs "il est bien difficile d' équilibrer nos comptes. C' est pourquoi nous demandons une révision de la nomenclature, afin de permettre à la France de rester dans le peloton de tête en la matière, annonce encore le Dr Delattre." ..."Le CFEF demande pour ses membres le diplôme de docteur en médecine, la pratique depuis au moins 5 ans d' échographie fœtale, à raison de 1000 examens morphologiques par ans au moins, une activité de référence dans la région..." "Le CFEF veut se doter d' outils nécessaires à l' évaluation des résultats. Le Dr BRODATY, vice-Présidente du collège, tient en effet à "tirer l' échographie vers le haut"

Pour cela, nous mettrons en commun toutes nos données afin de créer des registres nationaux... et connaître le pourcentage d'anomalies dépistées.

Parmi les "repères" mentionnés : "coût social d'un infirme moteur cérébral (IMC) 5 600 000 F ; le rapport bénéfice/coût de l'échographie prénatale devient favorable à partir du 16^e handicapé évité chaque année, grâce à l'échographie, sans compter les aspects humains".

PANORAMA DU MEDECIN - Vendredi 23 juin 1995

ECHOGRAPHIE FOETALE : LES AMERICAINS RECLAMENT, EUX AUSSI, DES GAGES DE QUALITE

"La vulgarisation de l'imagerie dans le diagnostic prénatal incite trop de médecins américains non entraînés, à faire et à interpréter des échographies. Aussi, deux organisations professionnelles projettent-elles de créer des programmes facultatifs de certification dès la fin de cette année, avec garantie d'un standard de qualité pour les échographies prénatales. Déjà certaines mutuelles demandent à leurs médecins agréés de passer un examen d'accréditation, sous peine de non-remboursement. Une situation qui n'est pas sans rappeler ce qui se passe en France. Les spécialistes du

SNUD viennent d'exprimer leur inquiétude. L'échographie, soulignent-ils, est un examen extrêmement performant dans le dépistage des malformations. Or, nombre de spécialistes ne peuvent les visualiser en raison soit d'une formation insuffisante, soit d'un équipement obsolète. A l'instar des américains..., ils souhaitent une accréditation fondée sur la preuve d'une mise à jour régulière tant des connaissances que du matériel. Une première en France qui remettrait en cause une des bases de la médecine : l'universalité du titre de docteur en médecine."

IMPACT MEDECIN HEBDO - Vendredi 23 juin 1995

Au 1^{er} rang des méthodes d'imagerie avec 20 millions d'actes par an, l'échographie est paradoxalement dépourvue de normes précises régissant sa pratique.

... Les spécialistes proposent une labellisation avec accréditation de 3 ans, chaque échographe devant justifier d'un nombre minimal d'actes annuels. Par ailleurs, une standardisation... et une réforme des conditions d'exercice sont souhaitées par les échographistes.

IV - Questions du DIU d'échographie 20 Juin 95 - 2e année

1) Doppler sur 20 (30 mn) :

Exploration Doppler d'une claudication intermittente

2) Echocardiographie sur 30 (30 mn) :

1. Examen de l'appareil valvulaire mitral normal : indiquer l'apport respectif des différentes techniques ultrasonographiques.

2. Définir et donner les valeurs normales chez l'adulte des critères échocardiographiques suivants :

- fraction de raccourcissement du ventricule gauche

- fraction d'éjection du ventricule gauche

- épaisseur télédiastolique du septum interventriculaire

- diamètre télédiastolique du ventricule gauche

3) Compléments d'échographie générale sur 60 (60 mn) :

1. Apports de l'échotomographie dans les tumeurs malignes de la prostate

2. Explorations ultrasonographiques d'une colique néphrétique

3. Surveillance échographique d'un traumatisme musculaire

V - MOTION SNUD - Juin 1995

Chaque snudiste qui se sent concerné par cette motion est prié de la signer, d'y apposer son cachet professionnel, et d'en faire parvenir

- un exemplaire à l'attention de Madame Elisabeth HUBERT, ministre de la Santé Publique et de l'Assurance Maladie, 8 avenue de Ségur, 75007 Paris

- un exemplaire à l'attention du Dr BENECH, Médecin Conseil National, Service Médical près la CNAM-TS, 66 avenue du Maine - 75014 Paris

- un double au secrétariat du SNUD (Dr Martin, 18 bis rue Coursimault 45100 ORLEANS

Déjà 260 échographistes ont signé la motion. LES MEDECINS ECHOGRAPHISTES, réunis aux Premières Journées Parisiennes d'Echographie Gynéco-obstétricale, prennent acte des nouvelles cotations fixées par l'Arrêté du 16 juin 1994 pour la surveillance échographique de la grossesse, qui entraînent une démotivation profonde des professionnels.

1) Ils soulignent l'intérêt, pour la prévention du handicap de l'enfant, de permettre aux parturientes de bénéficier d'un diagnostic prénatal échographique de qualité, qui repose sur

1 - une formation initiale et continue validée, et une accréditation des échographistes;

2 - un matériel performant, inaccessible depuis la nouvelle nomenclature;

3 - des normes d'examen et de compte-rendu;

4 - une évaluation des résultats, à travers les certificats de naissance.

2) Ils refusent la décotation du K 35 pour le bilan morphologique foetal détaillé, qui aurait largement justifié sa réévaluation en KE 40, compte-tenu de son caractère de plus en plus complexe.

3) Ils affirment, rhédictoire, pour la survie des cabinets de référence en secteur 1 conventionnel, une baisse effective de 30 % de leurs honoraires, conséquence de la nouvelle nomenclature.

4) Ils demandent une prise en compte du contenu réel de leurs actes et de leurs coûts par des cotations justes :

- KE 35 pour l'étude morphologique précoce, de 12 à 17 SA.

KE 40 pour celles de 18 à 40 SA. ;

KE 40 pour l'étude vélocimétrique par Doppler pulsé et biométrie, en cas de signe d'appel ;

- KE 60 pour échographie "décisionnelle".

5) Le SNUD¹ rappelle la rentabilité d'une véritable politique de prévention par la surveillance échographique de la grossesse. Son coût social

(naissance, comparé au 1,77 % pour la rééducation post-natale de la sangle abdominale²), devient inférieur au bénéfice, à partir du 16^e handicapé évité chaque année, sans compter les économies de caryotypes et de jours d'hospitalisation.

6) Le SNUD propose, en échange d'une réelle prise en compte du contenu des actes échographiques, une accréditation des échographistes, qui

justifie d'une formation validée, acceptent des normes de matériel et d'activité, - évaluent leur pratique.

¹ Syndicat National des Ultrasonologistes Diplômés 60 Bd Latour-Maubourg 75040 Paris Cx 07

² Etude de la CPAM de Brest 1993. Etude de BER THET et OLLIVIER sur le coût d'une naissance

Date :

NOM :

Cachet :

Signature :